

AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ

L'Agence régionale de la biodiversité Ile de France



ARB Ile-de-France – 23 Novembre 2017

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

L'ARB Ile-de-France

Une volonté partagée entre 5 acteurs engagés pour la biodiversité qui se traduit par:

- une convention de partenariat entre l'AFB, la Région, l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme (IAU), la Préfecture de région et l'Agence de l'eau qui acte la création de l'ARB IdF
- la constitution d'un département dédié à la biodiversité (ex Natureparif) au sein de l'IAU pour réaliser les missions de l'ARB IdF
- une gouvernance à deux niveaux : un directoire présidé par la Région (Présidence) et par l'AFB (Vice-présidence) et un comité des partenaires regroupant les collectivités territoriales, la société civile, et les organismes professionnels

L'ARB Ile-de-France

Des missions confortées et **des missions nouvelles**

- le développement des connaissances et leur valorisation
- **l'appui aux politiques franciliennes en faveur de la biodiversité**
- **l'accompagnement technique des acteurs franciliens porteurs de projet**
- la sensibilisation et l'information des Franciliens

Des moyens mutualisés par chacun des 5 partenaires

- les contributions de la Région, de l'AFB et de l'Etat au fonctionnement et aux nouvelles missions de l'ARB-IdF
- la mise à disposition par l'IAU de son département dédié à la biodiversité
- les aides de l'Agence de l'eau aux projets